



CS CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Conduite de l'élevage laitier

Bernay-en-Champagne

Formation en apprentissage



CONDITIONS D'ADMISSION

- > Avoir une expérience significative dans le domaine de l'élevage laitier
- > Avoir de l'expérience et être titulaire d'un BPREA ou d'un BAC PRO CGEA "productions animales"
- > Être titulaire d'un BTA Production
 - Conduite de l'exploitation de polyculture élevage
- > Être titulaire d'un BTSA ACSE ou d'un BTSA PA
- > Être âgé de moins de 26 ans pour la signature d'un contrat
- > Inscription après un entretien

OBJECTIFS

- > Former des responsables d'élevage laitier, des salariés hautement qualifiés ou des techniciens conseils
- > Acquérir une qualification professionnelle reconnue (niveau IV)
- > Acquérir des outils méthodologiques

LA FORMATION ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > 525 heures d'étude sur une année de formation à partir d'octobre
- > Certification obtenue par Unités Capitalisables (U.C.)
- > Un contenu pédagogique technique et professionnalisant

Celui du certificat de spécialisation

- > À la découverte des systèmes d'élevage laitier
- > Les mises en œuvre des techniques :
Renouvellement, reproduction, alimentation, sanitaire, traite et qualité du lait, production fourragère
- > Le suivi technico-économique

Et une approche pédagogique originale de la Maison Familiale

- > Un rythme d'alternance adapté
- > Des thèmes de recherche en lien avec les activités de l'exploitation d'apprentissage et l'élaboration des plans de formation
- > Un cahier des savoir-faire pratiques
- > La valorisation du produire autrement

LE STATUT D'APPRENTI

Choisir l'apprentissage, c'est opter pour une voie de formation différente, partagée entre le CFA et une activité salariée en entreprise. Cela permet d'acquérir une qualification et d'obtenir un diplôme professionnel reconnu.

C'est un contrat de travail écrit de type particulier. L'employeur s'engage à transmettre une compétence professionnelle et à verser un salaire à l'apprenti(e). En échange, il/elle doit travailler en entreprise et suivre une formation complémentaire en centre de formation d'apprentis. La formation est sanctionnée par un examen qui permet d'obtenir le diplôme prévu par le contrat.

Année de naissance de l'apprenti	2000		1999		1998		1997/96	
Département de l'employeur	72	53	72	53	72	53	72	53
% salaire brut /SMIC 2018	55%	74%	55%	74%	64%	74%	67%	74%

MODALITÉS DE LA CERTIFICATION

La certification est obtenue par Unités Capitalisables (U.C.). Celles-ci se déclinent de la manière suivante :

UC 1 : Être capable de définir et d'organiser un système d'élevage laitier

UC 2 : Être capable de mettre en œuvre les différentes techniques d'élevage dans le respect des normes de sécurité, d'environnement et de bien-être animal

UC 3 : Être capable d'assurer le suivi technico-économique et la commercialisation d'un élevage laitier

MFR de Bernay-en-Champagne

Bordigné - 72240 Bernay-en-Champagne
02 43 20 73 02 - mfr.bernay-champagne@mfr.asso.fr
www.mfr-bernayenchampagne.fr

